L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 15 NOVEMBRE 1891.

## PETITES ANNONCES.

### DIVERS.

**$500 DE RECOMPENSE**

Pour n'importe quoi sera d'essai pratique où mon gasoline à 8 cents (8 cts) le gallon n'égalera pas toute autre effort ici ou ailleurs pour l'usage voulu.

J. J. PAQUETTE,
15 nov— 166 rue Camp.

**PENSION** privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés.
15 nov—1f

**MME JACOBS**, 17 Baronne, salon de coiffure et ouvrage de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

**F. J. SEEMNEY & CO.**, Imprimeurs, No 82 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacians, imprimées et composées depuis 25c le mille. 13 mars—1 an

**LE** prix le plus élevé payé pour des meubles d'antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—1f

### DEMANDES D'EMPLOI.

**DEMANDE d'emploi**—Une mère désire d'emploi pour ses deux fils, âgés 15 et 17, sonobles, dignes de confiance et industrieux. Références de première classe. A. B. C., bureau de l'Abeille. 15 nov—1f

### DEMANDES.

**ON demande** des couturières en robes. S'adresser le dimanche seulement, 173 rue Baronne. 15 nov—1f

**ON demande**—Une servante française au No 440 rue des Magasins. 15 nov—1f

**ON demande** immédiatement une bonne d'enfants, avec recommendations. 194 rue Jackson, entre Camp et Magazine. 15 nov—1f

**ON Demande.** Pour Covington, une personne pour faire la cuisine dans une petite famille. S'adresser 68 rue St-Louis. 15 nov—3f

**ON demande**—Des jeunes filles pour décorer et finir le tabac. S'adresser à N. Hernsheim Brothers' Factory, coin Julia et Magazine. 12 nov—7f

**ON demande** à acheter une bâtisse à deux étages, à un coin de rue. Dans un quartier respectable, compris entre les rues Canal, Rampart, Esplanade et le Bayou —Jno. H. O'Connor, 17 rue Carondelet. 11 nov—

### A VENDRE.

**A VENDRE**—Une bonne résidence près du Parc Audubon, avec beaucoup d'oranges et autres arbres fruitiers; joli parterre, etc., rue Laurel. 13nov—1f

**A VENDRE**—165 volumes reliés, 1832-1907, "Revue des Deux Mondes"—20 volumes, 1843-1866, de "l'Illustration"—Livres français et espagnols, journaux, partitions, etc. 24, Passage de la Bourse, près rue Bourbon. 13nov—7f

**A VENDRE.**—La librairie française 90 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu: papiers peints, religieux, fournitures de bureaux. Condition.—Comptant.
16 oct—dim-pay1

### A LOUER.

**A LOUER**—Un magasin coin Bourbon et Ursulines. S'adresser 77 St Louis.
11 nov—7f

**A LOUER**—Plusieurs résidences dans la bâtisse fronchée face à la Place Jackson. On louera par étages. Aussi, plusieurs rez-de-chaussées (magasins), situés dans un centre très active à Bandeau. Real Estate Agent, 3 rue Carondelet. 7 nov—2 nov

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**VENTE JUDICIAIRE.**

**Wm. H. Seymour vs Wm. Edwin Wanless, individuellement et comme tuteur de ses enfants mineurs.**

**PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans, No 19,770—En vertu d'un** writ de saisie-fait faciles. A moi adressé par l'Honorable H. R. Price, juge de la première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente de gré au comptant le MARDI, 24 novembre 1891, à midi à la porte extérieure, 1324 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits individuels, titre, intérêt et demande de Mme Edwin Wanless, seulement dans et à une certaine réclamation pour dommages à une certaine réclamation pour dommages à une certaine réclamation pour dommages à une certaine réclamation pour dommages maintenant pendante en la Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans, intitulée Veuve Gustave Maurice et al., vs Robert Rose, No 20315.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

M. LAMMENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 nov—14 19 24

**Finley & Brunswig vs Lee. t. Ferre et Wm B Finnegan in solido.**

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 15,185—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavilleboovre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée je procéderai à la vente à encan, publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles entre la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 12ème jour de décembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits titres et intérêts du dit Wm H. Finnegan, en et à la maison et dépendances du dit Cité N. 17 rue Bienville, entre Carondelet et Dauphine, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Delassize, connu comme étant le lot numéro 5 dans la Division Washington, dans l'Ile Delassize, dans l'Ile bornée par l'avenue Washington, la rue Constance et Prytania, ledit lot étant désigné par le No 5 dans la dite Division Washington, dans l'Ile Delassize, dans l'Ile susdite, et mesurant 50 pieds de front sur l'avenue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. LAMMENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 nov—14 19 24

### AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Michael McGarrity.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA** paroisse d'Orléans—No 34,268—Division L —Attendu que Edward Dunn a présenté une pétition à cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael McGarrity, décédé intestat; et vu qu'il paraît par la pétition susdite que cela peut concerner d'avoir à délaître dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
15 nov—15 20 24 Greffier.

**Succession de Laura F. Stewart.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 34,179—Division A. Attendu que John R. Ware, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet obtenir des lettres d'administration dans la succession de Laura F. Stewart, décédée intestat, avec cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à délaître dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
6 nov—6 11 16 Greffier.

### AVIS AUX CREANCIERS.

**ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE** du District pour la Paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D.—Carlo Maiuoli vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Carlo Maiuoli soit convoquée et tenue pardevant James Simmons, notaire, à son bureau No 35 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 14ème jour de décembre 1891, à onze heures A M dans le but de considérer et déterminer l'application de ses immeubles par lui cédé et voter sur toutes autres matières qui pourraient lors être soumises et dans l'intervalles toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que l'honorable N. Ellis, Jge, ait ordonné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle Orléans, 6 novembre 1891.
A. H. RIGHTOR, Juge.

A vrai copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuis Greffier.
7 nov—2f au 14 déc

**ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CI-**vile du District pour la paroisse d'Orléans—No 24,127—Division C—Thomas Dunn vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Thomas Dunn soit et est par le présent acceptée par la Cour en libération de ses créanciers, et il est ordonné que la réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, le 16ème jour de novembre 1891, à 11 heures A. M., afin que l'insolvable soit libéré à une décision qui sera rendue par la Cour sur son application pour sa décharge de dette; pour ce qui est de la nomination de curateurs, et il est ordonné que toutes autres matières que les dits créanciers pourraient demander, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1891.
H. M. BENTON,
Juge.

A vrai copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuis-Greffier.
2 Lots—2f au 14 nov

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 NOVEMBRE—CLASSE No 370
Tirage de 4 heures P. M.

47154 | 1 75 33 27 31 35 | 9 28 29 43 | 5 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage sont apposées notre signature.

Ce 14 novembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSELIN,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissionnaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au bout toutes dans toutes les succursales.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

**L.S.L.**

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

**Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.**

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à nombres simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, ainsi qu'il suit:**

**Nous déclarons, par les présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.**

W. H. Kennedy
P. G. T. Beauregard
A. Ewell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paiés sous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

**R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.**
**P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.**
**A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank**
**CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank**

Tirage Semestriel de $40.00.

**L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,**
**NOUVELLE-ORLEANS,**
MARDI, 15 DEC. 1891.

# GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

**LISTE DES LOTS**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $600,000 est | $600,000 |
| 1 Lot de | 200,000 est | 200,000 |
| 1 Lot de | 100,000 est | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000 est | 50,000 |
| 2 Lots de | 20,000 est | 40,000 |
| 5 Lots de | 10,000 est | 50,000 |
| 10 Lots de | 5,000 est | 50,000 |
| 20 Lots de | 2,000 est | 40,000 |
| 100 Lots de | 500 est | 50,000 |
| 200 Lots de | 200 est | 40,000 |
| 500 Lots de | 100 est | 50,000 |
| | | $1,220,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de $1,000 | est | $100,000 |
| 100 Lots de | 900 est | 90,000 |
| 100 Lots de | 400 est | 40,000 |
| | | $230,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $600 | est | $599,400 |
| 999 Lots de $200 | est | 199,800 |
| | | $799,200 |

**2,144 Lots se montant à.....$2,159,600**

**PRIX DU BILLET:**

**Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [reste de moitié].**

**Prix, pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.**

**TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS**

**AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.**

**IMPORTANT.**

**ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,**

**PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,**

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lse.

**Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.**

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTE LOTERIE, nous avons nommé Messieurs Adams & Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer par lettre de voie, jusqu'à ce que les Tribunaux aient prononcé sur la validité de notre Association d'Etat. Les autorités postales locales semblent maintenant à livrer toutes lettres **REGISTRÉES** adressées à Paul Conrad mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** et **NON ENREGISTRÉES**.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en toutes voies, par Express, aux frais exclusifs de la Compagnie.

**ATTENTION.**—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a rendu le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'au 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'Académie qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de quinze mille personnes et plus, offre des larges facilités et la certitude d'un tirage juste et honnête.

**QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES**, la Compagnie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les marchands malhonnêtes et les spéculateurs sans scrupules achètent et font circuler, et ce qui est pire encore, les agents des Loteries, que la **LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE** ne peut s'entendre, elle veillera le mieux qu'elle pourra à ce que ses agents soient honnêtes et dignes de confiance.

P. G. T. BEAUREGARD,
Président.

**P. O. FORTIER.**
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 nov—10 17 24—dec 1 8 15

### AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Michael McGarrity.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA** paroisse d'Orléans—No 34,268—Division L —Attendu que Edward Dunn a présenté une pétition à cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael McGarrity, décédé intestat; et vu qu'il paraît par la pétition susdite que cela peut concerner d'avoir à délaître dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
15 nov—15 20 24 Greffier.

**Succession de Laura F. Stewart.**

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 34,179—Division A. Attendu que John R. Ware, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet obtenir des lettres d'administration dans la succession de Laura F. Stewart, décédée intestat, avec cet par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à délaître dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS,
6 nov—6 11 16 Greffier.

### AVIS AUX CREANCIERS.

**ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE** du District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D.—Carlo Maiuoli vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Carlo Maiuoli soit convoquée et tenue pardevant James Simmons, notaire, à son bureau No 35 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 14ème jour de décembre 1891, à onze heures A M dans le but de considérer et déterminer l'application de ses immeubles par lui cédé et voter sur toutes autres matières qui pourraient lors être soumises et dans l'intervalles toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que l'honorable N. Ellis, Jge, ait ordonné pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle Orléans, 6 novembre 1891.
A. H. RIGHTOR Juge.

A vrai copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuis Greffier.
7 nov—2f au 14 déc

**ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CI-**vile du District pour la paroisse d'Orléans—No 24,127—Division C—Thomas Dunn vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers du pétitionnaire Thomas Dunn soit et est par le présent acceptée par la Cour en libération de ses créanciers, et il est ordonné que la réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, le 16ème jour de novembre 1891, à 11 heures A. M., afin que l'insolvable soit libéré à une décision qui sera rendue par la Cour sur son application pour sa décharge de dette; pour ce qui est de la nomination de curateurs, et il est ordonné que toutes autres matières que les dits créanciers pourraient demander, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1891.
H. M. BENTON,
Juge.

A vrai copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Dépuis-Greffier.
2 Lots—2f au 14 nov

CHARTER
—DE LA—
People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent dix-neuf vingt cinq, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent quinzième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement qu'elles ont associé entre elles et constitué en Corporation, et ces actions ainsi émises et libérées seront considérées comme du capital entièrement payé à n'être plus sujet à un assessement quelconque. Toutes les actions de fondement-présent, 42 pieds presque parallèles à la rue Robertson; ensuite courant parallèlement avec la ligne de profondeur opposée, mesurant 92 pieds 9 pouces, jusqu'à ce qu'elle ait rencontré la ligne du fond, qui a une largeur de 52 pieds 6 pouces 1 ligne. Le tout d'après un plan de A. Brosse, arpenteur, en date du 1er juillet 1891, et déposé en l'étude de H. Brosse, actuellement notaire en cette ville.

Ces premiers mentionnés bien situées dans un voisinage attrayant, enfonce à de jolis "homes", à proximité des lignes de chemins de fer des rues Carondelet et Esplanade, et sont très favorables pour le commerce ou comme placement d'un beau rapport.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le balance, s'il y a, à un crédit de six mois. Le tout garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les classes assurées par compagnies solides, aux frais de l'acquéreur. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, au étage avec salle, avant de chaque côté 4 chambres, cuisine, cave, hangar, lieux d'aisances, etc., etc.

Plus, un autre